



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
28/01/2022

Dossier complet le :
08/02/2022

N° d'enregistrement :
2022-5911

1. Intitulé du projet

Modification et construction d'un atelier de découpe, de conditionnement de papiers abrasifs et d'un entrepôt couvert de produits conditionnés pour la vente au détail (stockage de matières combustibles classée ICPE 1510 soumis à Enregistrement) pour la société ABRASIENNE.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ABRASIENNE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur JOYEAU Jean-Paul, Président

RCS / SIRET

5 7 2 2 3 3 9 9 7 0 0 0 3 8

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² .	L'emprise des bâtiments sera de 23 666 m ² et celle du terrain imperméabilisé (hors bâtiments) sera de 18 111 m ² . La surface de terrain non-imperméabilisé restant sera de 21 504 m ² . Le site sera soumis à la rubrique ICPE 1510 en régime d'Enregistrement, la rubrique IOTA 2.1.5.0 en régime de Déclaration et la rubrique IOTA 3.2.3.0 en régime de Déclaration.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre d'un projet de réaménagement d'un site de découpe et de conditionnement de produits abrasifs, l'ABRASIENNE souhaite construire un bâtiment industriel dont une partie sera dédiée à l'activité de découpe et conditionnement des papiers abrasifs et l'autre partie sera dédiée au stockage des produits semis finis, des produits finis et des articles de conditionnement. L'activité d'ABRASIENNE sur ce site, ne mettra pas en oeuvre de produits dangereux (étiquetés selon la réglementation CLP)- hormis celui précité dans l'atelier Duvetine (nettoyage de l'installation).

Les produits semi-finis sont des papiers abrasifs en rouleaux de 0,8 m³. Ces papiers abrasifs sont constitués d'un substrat papier sur lequel des grains abrasifs ont été collés à l'aide d'un liant.

Bien que constitués à plus de 60% en poids de grains abrasifs (type corindon), ces produits sont considérés comme matières combustibles et entrent sous la rubrique 1510 de la nomenclature de ICPE. Les produits finis ont exactement la même constitution que les produits semi finis.

Les articles de conditionnement sont majoritairement des emballages cartons stockés sur palette. Quelques palettes bois seront entreposées au niveau du quai de déchargement.

La construction de ce futur bâtiment se fera après destruction d'un bâtiment existant d'environ 10 000 m².

4.2 Objectifs du projet

La société ABRASIENNE est spécialisée depuis environ 65 ans dans la fabrication de produits abrasifs.

Grâce à la fidélisation de ses clients, l'entreprise grandit et se fait connaître par de plus en plus de clients.

C'est dans l'optique de répondre à la demande grandissante, tout en exploitant un bâtiment réglementaire et propice à une sécurité incendie suffisante, que ABRASIENNE souhaite construire un nouveau bâtiment pour faire évoluer ses capacités sur site, optimiser son flux de production et mettre à jour son dossier ICPE en conséquence.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un nouveau site de production, découpe de produits abrasifs, la société ABRASIENNE envisage la construction d'un bâtiment destiné aux opérations de découpe, conditionnement et d'entreposage dédié au stockage des produits finis et des articles de conditionnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en la construction d'un bâtiment incluant :

- Une cellule C1 d'environ 2 948 m² ;

- Une cellule C2 d'environ 2 375 m² ;

Un mur REI120 sépare les cellules C1 et C2 de l'autre, un mur REI120 sépare les deux cellules de l'atelier découpe ;

- Un atelier principal d'environ 5 211 m² ;

- En façade de l'atelier "découpe", côté Rue de la Rivière, des bureaux et locaux sociaux (surface d'environ 595 m²), sur un seul niveau et seront séparés des zones de stockage et d'activité par un mur REI120 ;

- Une cellule C3 d'environ 1 561 m². Cette cellule est isolée par un mur REI120 sur son périmètre ;

- Un atelier « duvetine » d'environ 784 m² ;

- Une zone de quai d'environ 100 m² au niveau de la cellule C1.

Les zones à risques dédiées aux utilités, à construire seront :

- Deux zones de charges positionnées en cellule 2 et dans l'atelier principal et respectant les distances d'éloignement des stockages requises par la réglementation d'avril 2017 ;

- Un local TGBT situé en limite de propriété ;

- Un local compresseur, isolé de l'atelier duvetine et de l'atelier principal, par un mur REI120.

Aucun local chaufferie n'est prévu.

Le bâtiment A3bis d'une surface d'environ 2 250 m² déjà existant et distant d'environ 7 m par rapport au nouveau bâtiment est relié par un couloir de liaison à la cellule C2. Le couloir comportera une porte REI 120 du côté de la cellule C2.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité ICPE aura lieu dans un bâtiment nouveau divisé en plusieurs cellules dont les caractéristiques sont les suivantes :

- cellule C1 : stockage en racks de produits finis conditionnés (cartons) ou de conditionnements vides et stockés sur palettes bois.

- cellule C2 : stockage en racks de produits finis conditionnés (cartons) ou de conditionnements vides et stockés sur palettes bois.

- Un atelier principal : activités de découpe et de conditionnement des papiers abrasifs. Les rouleaux de papiers abrasifs sont découpés à la taille finale, à l'aide de massicots et de machines de découpe (feuilles taille A4, disques, carrés, rouleaux etc...). Ils sont ensuite conditionnés pour la vente au détail (mise en cartons, cerclages...).

- bureaux et locaux sociaux ;

- cellule C3 : stockage en racks de produits semis finis (rouleaux destinés à alimenter l'atelier de découpe, mousses et de manières plastiques pour alimenter l'atelier « duvetine ».

- atelier « duvetine » de lamination d'accroches. La fabrication n'utilise aucun produit dangereux. Seul le nettoyage est réalisé à l'aide de méthyléthylcétone. Au maximum 2 fûts de 30 litres sont présents dans l'atelier : un contenant le produit neuf et un utilisé pour la récupération du solvant usagé. La consommation annuelle maximum est de 1 000 litres (800 kg).

- zone de quai : réception et expédition.

Les utilités associées seront : deux zones de charges positionnées en cellule 2 et dans l'atelier principal et respectant les distances d'éloignement des stockages requises par la réglementation d'avril 2017, un local TGBT et un local compresseur. L'entrepôt ne sera pas chauffé. Les bureaux et locaux administratifs, ainsi que l'atelier principal seront chauffés, a priori, par une installation de climatisation réversible installée en toiture.

Le bâtiment A3bis existant est destiné au stockage de matières non combustibles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La construction est soumise à permis de construire.

Le site sera soumis à :

Rubrique ICPE 1510 en régime d'Enregistrement : Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts (environ 64 710 m³ d'entrepôts couverts pour environ 5 775 t de combustibles).

Rubrique IOTA 2.1.5.0 en régime de Déclaration : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans les sous-sol (Rejet dans la noue d'infiltration et l'espace vert creux sur environ 2,3 ha).

Rubrique IOTA 3.2.3.0 en régime de Déclaration : Plan d'eau (bassin orage de 0,19 ha).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de terrain non-imperméabilisée :	21 504 m ²
Surface d'emprise des bâtiments :	23 666 m ²
Surface de terrain imperméabilisée hors bâtiments :	18 111 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse de l'entrée du site :
50 rue de la rivière
72230 ARNAGE

Communes d'implantation du terrain : ARNAGE + LE MANS

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 10' 55 " 655 Lat. 4 7° 5 7' 6 " 141

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le bâtiment existant de 10 350 m² a vocation à être réhabilité. Le projet consiste en la destruction/reconstruction et l'agrandissement d'une partie de celui-ci, pour une surface future de 23 665 m² de surface bâtie.

Le site n'était pas soumis à la réglementation des ICPE.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 850 m.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection biotope la plus proche est située à plus de 25 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle régionale la plus proche est celle des Bas Marais Tourbeux de la Basse Goulandière située à 10,9 km du projet. Les parcs naturels régionaux les plus proches sont situés à une trentaine de kilomètres du projet (Normandie Maine- 28 km ; Perche- 42 km ; Loire Anjou Touraine- 56 km).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan d'exposition du bruit entoure l'aérodrome d'Arnage mais son territoire couvert est à 1,22 km du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un seul site patrimonial remarquable se trouve à 350 m du site ; il s'agit de la rivière La Sarthe. Le périmètre de protection d'un monument historique le plus proche est à 2,5 km (Château des Hunaudières)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide protégée par la convention de RAMSAR la plus proche est celle des Basses Vallées Angevines, située à 58 km.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation Le Mans approuvé : Risque d'inondation par crue à débordement lent. PPRN Allonnes-Arnage approuvé : Risque d'inondation par crue à débordement lent. 1 PPRT pour la société Butagaz (ARNAGE) distance : 2,8 km du site du projet. 1 PPRT pour la société SDPS (LE MANS) distance : 1,5 km du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASOL le plus proche est celui de ALTIA LE MANS (ex DEMARAIS STRUCTURE) situé à environ 220 m au nord.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Arnage est située sur le Bassin Sarthe-Aval. Or, d'après l'art. R.211-71 (point II.) du code de l'environnement, ce bassin ne fait pas partie des zones de répartition des eaux (y compris souterraines) situées dans le bassin Loire-Bretagne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de captage d'eau à proximité du projet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est celui de la Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan, situé à 13,2 km.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 13,2 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement sur le réseau d'adduction d'eau publique à des fins sanitaires uniquement. Pas de prélèvement dans le milieu naturel. Pas de besoin pour l'activité de lamination, de découpe et de stockage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet (bâtiment remplaçant un bâtiment existant sur une emprise supérieure sans toucher d'espaces verts)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas à proximité d'un site Natura 2000 (zone la plus proche à 13,2 km).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Implantation en Zone industrielle sur un terrain déjà construit.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRT le plus proche est celui autour de l'ICPE SDPS, et dont le périmètre est situé à 1,5 km.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Territoire à risque important d'inondation - Zonage sismique faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Commune terminée ou susceptible de l'être.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic quotidien généré sera de 3 à 15 PL et environ 60 VL (collaborateurs en équipe (40 personnes), livreurs, courrier, etc). La circulation des VL se fera principalement côté rue de la Rivière. Les PL seront stationnés au niveau de l'un des trois quais de chargements en façade des cellules 1 et 2.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront principalement liées aux opérations de chargement / déchargement des camions et ponctuellement à la circulation des VL aux horaires de prise et de fin de poste. Il n'y a aura pas d'activité les WE et nuit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'enseigne lumineuse, le site sera éclairé la nuit avec détecteurs de présence là où cela est nécessaire : l'éclairage public suffit à éclairer le contour du bâtiment en mode veille.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets dans l'air sont négligeables puisqu'il s'agira uniquement des gaz d'échappement des véhicules, dont la circulation ne sera pas en continue.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le réseau d'assainissement collectif : eaux sanitaires. Eaux pluviales collectées séparément- un dossier loi sur l'eau est joint et décrit les modalités de gestion des EP. Le site sera déclaré au titre de rubriques IOTA : 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans les sous-sol (Rejet dans la noue d'infiltration et l'espace vert creux sur environ 2,3 ha). 3.2.3.0 : Plan d'eau (bassin orage de 0,19 ha).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets non dangereux : restes de produits abîmés ou mal découpés / déchets emballages : environ 200 T/an. Déchets dangereux : 1 fut de 30 litre présent sur site, environ 800 kg/an de MEK usagé (déchet liquide solvanté) pris en charge par un prestataire spécialisé et agréé.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en zone industrielle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en zone industrielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Évitement sur l'emprise géographique : construction sur un terrain en zone industrielle et en remplacement d'un bâtiment existant.

Gestion des eaux pluviales à la parcelle par infiltration (noues) et bassin d'orage permettant de gérer les flux importants en cas de pluie forte/ réduction des surfaces imperméabilisées et du risque inondation.

Gestion des eaux d'extinction d'incendie par rétention au niveau des quais de chargement, avec mise en place d'une pompe de relevage équipée d'une vanne, pour limiter l'emprise d'un bassin de rétention sur la parcelle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les seuils d'Autorisation ICPE ne sont pas dépassés et le projet sera situé en zone industrielle et sur un emplacement déjà bâti précédemment donc nous estimons qu'il ne nécessitera pas forcément d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Dossier Loi sur l'Eau

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Le Mans

le, 08/02/2022

Signature

